

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 **Quorum : 18**

Présents : 28

Ayant donné un Pouvoir : 05

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 33

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 33

Pour : 33

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/11/2023

28 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MADELON Caroline, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mmes FERRARI Myriam, YACONO Céline, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQ Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : / . *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, M. LARDE Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, PUGNOT Bertrand, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

05 Pouvoirs : M. ARGOUD Yves à Mme ANDRE Valérie, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. PERROT Alain à M. LARDE Alain, M. PERSON Philippe à M. LESAGE Claude, M. PICHE Barthélémy à M. REGALLET Paul.

02 Absents : M. BILLON Pierre, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS ;

- **Vu** ; la demande en date du 6 octobre 2023 du bureau d'études Arkali – 38290 La Verpillère, dûment mandaté par ENEDIS en vue de l'établissement d'une servitude sur la parcelle n° C 1984 en ZAE JASMIN Sud – 73240 Saint-Genix-les-Villages pour renforcer le raccordement électrique de l'entreprise ALPHI,
- **Vu** ; le projet DA24_061025 ALPHI consistant à créer une tranchée sous chaussée et poser deux câbles électriques sur une longueur de 203 m environ,
- **Vu** le projet de convention de servitude portant n° d'affaire : DA24_061025 ALPHI,
- **Considérant** ; que la parcelle n° C 1984 appartient à la collectivité et supporte la voie de desserte de la ZAE JASMIN Sud,
- **Considérant** ; que cette servitude sous l'emprise de la voie de la ZAE est compatible avec les aménagements de cette zone d'activité et que les dépenses ne sont pas à la charge de la collectivité,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 33 voix pour, aucune voix contre ; aucune abstention,

➤APPROUVE la convention d'établissement de servitude au profit d'ENEDIS ;

➤DIT que l'indemnité de 406,00€ sera inscrite au prochain budget prévisionnel ;
➤MANDATE le Président pour la signature de cette convention ainsi que pour toutes pièces utiles à ce dossier.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/12/2023,

Le Président,
Paul REGALLET



Le secrétaire de séance
Georges CAGNIN

A blue ink handwritten signature, which appears to be 'G. Cagnin', is written over the printed name of the secretary of the session.